

POINT DE VUE

Conférence de Durban : un non-événement ?

Le sommet sur les questions climatiques tenu à la fin de 2011 a été décevant. Il laisse toutefois espérer la conclusion d'ici 2015 d'un accord international ambitieux.

Christian de PERTHUIS

Hazard du calendrier, la conférence de Durban sur le climat, en décembre dernier, s'est tenue en même temps qu'un autre marathon : celui des chefs d'État à Bruxelles pour sauver le AAA des agences de notation et l'euro. Sauver la planète ou sauver une monnaie commune ? Les médias ont bien compris où était la préoccupation du citoyen. Le sommet climatique a été relégué très loin derrière les premiers titres. Le ballet d'Angela Merkel, Nicolas Sarkozy et David Cameron a envahi tous nos écrans : de leurs décisions dépendent le niveau d'activité des prochains mois et donc nos emplois. La crise climatique ? On attendra que l'économie se porte mieux avant de s'y attaquer plus sérieusement !

Depuis la faillite de la banque *Lehman Brothers* à l'automne 2008, les nuages n'ont cessé de s'accumuler sur l'économie internationale : récession historique en 2009, fragilisation des banques, montée des endettements publics, retombée de l'Europe dans la récession à la suite de la crise des dettes souveraines. Cette toile de fond économique est probablement le paramètre le plus important pour comprendre les méandres des négociations internationales sur le climat.

En décembre 2007, le sommet climatique de Bali a dressé une feuille de route aux négociateurs représentant les gouvernements : trouver un nouvel arrangement international qui puisse prendre le relais du protocole de Kyoto dont la première période d'engagement expire en décembre 2012. Le délai pour y parvenir était de deux ans.

En décembre 2009, le sommet de Copenhague a bénéficié d'une couverture médiatique exceptionnelle. Les principaux chefs d'État ou de gouvernement ont fait le déplacement. Mais les plus grands de ce monde ont été bien incapables de régler en quelques jours des différends que des milliers d'heures de négociation n'avaient pas permis de réduire avant le sommet. Ils ont accouché d'un accord politique, rédigé à la hâte, où chacun promettait d'indiquer les réductions d'émission de gaz à effet de serre auxquelles il est prêt de souscrire.

Rien de tout cela ne ressemblait à un « après-Kyoto ». La crise économique est passée par là et nul ne voulait prendre le moindre engagement qui risquerait de lui coûter quoi

LA CRISE CLIMATIQUE ?
On attendra que l'économie se porte mieux avant de s'y attaquer plus sérieusement !

que ce soit. Une avancée était cependant que, pour la première fois, des pays tels que la Chine, l'Inde ou le Brésil acceptaient d'évoquer des objectifs de réduction d'émission qui pourraient s'appliquer à eux.

Décembre 2011 : le sommet tenu en Afrique du Sud s'est conclu sur ce qu'on a appelé la « plateforme de Durban ». Elle comprend deux décisions principales et un certain nombre d'avancées plus techniques ou procédurales.

D'abord, le prolongement du protocole de Kyoto et de ses mécanismes de flexibilité a été acté, sous forme d'une seconde période d'engagement démarrant en 2013.

En pratique, cela signifie que les pays développés devront formuler des cibles d'émissions pour 2017 ou 2020, la durée de la période devant être fixée plus tard. L'absence des pays émergents a induit, comme l'avaient annoncé leurs diplomates, la non-participation de certains pays développés : États-Unis, Canada, Russie et Japon. Parmi ceux-ci, seul le Japon affiche encore la volonté de réduire ses émissions d'ici 2020.

La deuxième décision importante est la fixation d'un nouveau mandat aux négociateurs. Plus précis que celui fixé à Bali, il vise à conclure d'ici 2015 un nouvel accord climatique, impliquant tous les pays, avec un jeu d'engagements débutant en 2020. La principale avancée de Durban est que des pays tels que l'Inde, les États-Unis, la Chine ont accepté de participer au processus. Mais tout reste à faire pour construire le détail de l'accord.

Parmi les avancées techniques, on peut citer l'installation du Fonds vert pour le climat, dont la gouvernance a fait l'objet d'un accord après deux ans de discussion. Mais Durban n'a pas permis le moindre progrès dans son abondement par les pays développés. On a dessiné le contour de la tirelire sans savoir qui y mettra l'argent, ni pour quels montants. Des décisions complémentaires ont porté sur l'amélioration du financement des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement (déforestation évitée, capture et stockage du dioxyde de carbone, ...).

La plateforme de Durban a également été accueillie comme un non-événement par les marchés du carbone dans le monde,

sur lesquels toute perspective d'un accord climatique ambitieux repose habituellement le prix du dioxyde de carbone.

À court terme, le sauvetage *in extremis* du protocole de Kyoto est purement formel. Il permet de préserver ses outils, mais pas son esprit initial. Comme seule l'Union européenne et quelques petits pays comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande ont prévu de déposer des engagements, c'est un protocole croupion, couvrant moins de 15 pour cent des émissions mondiales, qui sera en vigueur à partir de 2013.

Si elle doit assumer tout le passif, la plateforme de Durban introduit néanmoins la perspective de parvenir à un accord international plus ambitieux que le protocole de Kyoto d'ici 2015. On a beaucoup discuté la question du statut juridique de ce futur accord. Les vrais enjeux ne sont pourtant

pas là. En l'absence d'une police mondiale, le caractère « juridiquement contraignant » du protocole de Kyoto est purement symbolique. De plus, comme le montre l'exemple du Canada qui a annoncé son retrait du protocole juste après la conférence, on en sort plus facilement que d'un bail à long terme en droit français !

L'important est que, pour la première fois depuis le lancement de la négociation climatique en 1992, les grands pays émetteurs de gaz à effet de serre sont dans la même barque, qu'il s'agisse de pays développés ou des grands pays émergents tels que la Chine, l'Inde, le Brésil. On aura alors une chance historique de passer à une coopération internationale ambitieuse sur le climat. D'autant que le cinquième rapport d'évaluation du GIEC, attendu avant la fin du mandat de négociation (2015), four-

nira une information scientifique complète sur le rythme des changements climatiques et les risques associés. Mais le critère de réussite ne sera pas le statut juridiquement contraignant ou non du futur accord. Ce sera la nature des incitations économiques associées (prix du carbone, financement de la recherche et développement, diffusion de technologies à bas carbone, etc.), incitations qui devront lui permettre de s'intégrer dans un paysage économique en pleine mutation. ■

Christian DE PERTHUIS est professeur d'économie associé à l'Université Paris-Dauphine, où il préside le Conseil scientifique de la Chaire Économie du climat.



Réagissez en direct
à cet article sur
www.pourlascience.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le défi de la réintroduction de végétaux disparus

Les îles océaniques sont les espaces naturels où la biodiversité est la plus menacée.

L'un des moyens de la préserver est de réintroduire des espèces quasi éteintes, mais le succès d'une telle entreprise exige notamment un savoir-faire et un suivi rigoureux.

Stéphane BUORD

De l'avis de la plupart des biologistes, une sixième vague d'extinctions de masse, due pour la première fois aux activités humaines, a débuté : le taux d'extinction d'espèces serait aujourd'hui entre 100 et 1 000 fois supérieur au taux moyen qu'a connu la vie sur Terre au cours de son histoire. Cette réduction drastique de la biodiversité planétaire nuit gravement aux grands équilibres de la nature et à la qualité de notre environnement.

La prise de conscience de cette situation a suscité de nombreuses initiatives pour la conservation de la nature. En fait partie la

réintroduction, dans leurs milieux d'origine, d'espèces animales ou végétales disparues ou sur le point de l'être. Et certains territoires concernés retiennent particulièrement l'attention : les îles océaniques. C'est dans ce cadre que le Conservatoire botanique national de Brest vient d'entreprendre la réintroduction à l'île Maurice de 30 plantes endémiques menacées d'extinction – la plus vaste opération de ce type jamais tentée.

Éloignées des continents et soumises à une forte concurrence entre espèces, la faune et la flore des îles océaniques ne sont pas capables de répondre rapidement à des changements radicaux de l'environnement. Ces

espèces insulaires et leurs milieux sont les plus vulnérables au monde et subissent de plein fouet les effets des incendies, des défrichements et autres aménagements du territoire, de la pollution, d'espèces introduites par l'homme, etc.

Les îles Mascareignes, dans l'océan Indien, l'illustrent parfaitement. Longtemps restées isolées et inhabitées, elles abritent des espèces animales et végétales endémiques particulièrement nombreuses. Ainsi, jusqu'au XVI^e siècle, des forêts luxuriantes recouvraient l'île Maurice. Avec l'arrivée des hommes, les écosystèmes naturels se sont altérés, ce qui a entraîné l'extinction de nombreuses espèces